

Bruxelles, le 27 mai 2026
(OR. en)

9146/26
ADD 1

Dossier interinstitutionnel:
2025/0571(APP)

CADREFIN 211
FIN 662
POLGEN 118

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Cadre financier pluriannuel (2028-2034) - <i>Débat d'orientation</i> - <i>Déclaration de la Bulgarie, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Tchéquie</i>

Déclaration commune des Amis de la cohésion (BG, CZ, EE, EL, ES, HR, HU, IT, LT, LV, MT, PL, PT, RO, SI, SK) sur le cadre financier pluriannuel 2028-2034

Le cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 constitue l'instrument stratégique permettant d'atteindre nos objectifs communs et de réaliser la vision ambitieuse quant à l'avenir de l'UE. **Pour être à la hauteur de notre ambition politique d'une Europe plus compétitive, plus prospère, plus forte et plus sûre, un financement suffisant, adapté à la nouvelle réalité géopolitique, est nécessaire.**

Le prochain CFP devra continuer à assurer **des ressources suffisantes pour les politiques découlant des obligations prévues par le traité, comme la politique de cohésion, la politique agricole commune (PAC) et la politique commune de la pêche (PCP)**, qui jouent un rôle fondamental pour ce qui est de favoriser la convergence, la croissance économique et la sécurité alimentaire. Dans le même temps, le prochain CFP devrait **contribuer à stimuler l'autonomie stratégique de l'UE et continuer de renforcer la compétitivité de l'UE**, les transitions climatique et numérique, la sécurité et la défense, la productivité et l'innovation, ainsi que d'assurer une base solide pour un marché unique pleinement intégré. Il doit également **répondre à de nouveaux défis** tels que les risques en matière de sécurité, les perturbations du commerce mondial, la transition et la sécurité énergétiques, les migrations, qui reflètent la situation géopolitique. Par conséquent, le montant du CFP proposé par la Commission sert de base pour examiner la manière de répondre efficacement aux besoins financiers de l'Union.

Dans la proposition de la Commission, la politique de cohésion, la PAC et la PCP sont les seules politiques faisant l'objet de réductions en termes réels, en dépit du montant globalement plus élevé du nouveau CFP. Ces politiques apportent une contribution notable à la réalisation des principaux objectifs de l'UE et leurs objectifs fondés sur le traité gardent toute leur valeur. **La politique de cohésion et la PAC sont les politiques de l'UE les plus visibles pour les citoyens de l'UE.**

Dans ce contexte, **nous plaidons en faveur d'une augmentation des dotations des États membres au titre de la rubrique 1 pour les politiques fondées sur les traités.**

La programmation de ces dotations, en particulier au début de la période de programmation et lors de l'examen à mi-parcours, devrait rester entièrement de la responsabilité des États membres. Le mécanisme de pilotage proposé ne doit pas avoir d'incidence sur les prérogatives des États membres en matière de programmation. Si les instruments en gestion partagée peuvent s'appuyer sur le cadre de référence proposé, les recommandations ne devraient pas être automatiquement traduites en obligations, car cela irait à l'encontre du principe de gestion partagée et de l'approche territorialisée.

Pour assurer l'utilisation efficace des fonds de l'UE en gestion partagée, des **conditions de mise en œuvre réalistes et favorables sont essentielles** afin de soutenir les investissements à long terme et une qualité élevée des dépenses. Cela nécessite le **maintien de la règle N + 3** pour les dégagements, de profils d'engagement et de paiement équilibrés, ainsi que de **taux adéquats de préfinancement et de cofinancement par l'UE** pour les mesures relevant de la PAC et de la PCP, les investissements **de la politique de cohésion, y compris ceux du Fonds de cohésion**, et les fonds "Affaires intérieures". Dans le même temps, la politique de cohésion ne doit pas devenir un outil systématique de réaction aux crises, destiné à remplacer les autres outils de l'UE servant cette fin: la réserve de crise de 10 % devrait être réduite; la reprogrammation des mesures en cours du plan devrait rester une option facultative pour l'État membre et l'accès à la réserve de crise et à la facilité de l'UE assuré. En outre, la politique de cohésion devrait être dotée d'un financement approprié et garanti pour toutes les catégories de régions.

Nous souscrivons à l'accent mis par la **rubrique 2** sur la **compétitivité**. En ce qui concerne le **Fonds européen pour la compétitivité (FEC)**, nous convenons du caractère central du principe d'excellence, ainsi que de la nécessité de l'explorer pleinement dans l'ensemble de l'UE. Par conséquent, il est nécessaire d'assurer un accès effectif et inclusif afin de **renforcer la compétitivité globale partout dans l'UE**. Afin d'accroître la participation et de favoriser le renforcement des capacités dans toute l'UE, des mesures spécifiques devraient être mises en place pour améliorer l'accès des entités moins expérimentées aux appels à la concurrence, **un accent particulier étant mis sur les PME**, qui constituent l'épine dorsale de l'économie de l'UE. En outre, des **conditions de mise en œuvre plus favorables**, comme un taux de cofinancement de l'UE de 85 % pour les États membres dont le RNB par habitant se situe sous la moyenne de l'EU-27, devraient également être assurées pour le **mécanisme pour l'interconnexion en Europe**, compte tenu du rôle qu'il joue pour ce qui est de mettre à profit le marché unique et de favoriser la résilience de l'UE.

Les Amis de la cohésion sont disposés à examiner des propositions de **nouvelles ressources propres** qui allégeraient de manière effective la pression subie par les budgets des États membres. De telles discussions doivent être liées aux négociations globales sur le CFP. Toute nouvelle ressource propre **doit être réelle, équitable, simple et non régressive**.

Il est **indispensable de supprimer les rabais liés à la ressource propre fondée sur le RNB¹** – il n'y a aucune raison politique ou économique de les réintroduire dans le volet des recettes du budget de l'UE. Il convient de ne pas sous-estimer la plus-value qu'apportent le marché unique et de l'UE dans son ensemble, ainsi que les retombées du budget de l'UE.

Un **système de remboursement plus progressif de Next Generation EU, ainsi que de nouveaux emprunts conjoints pour le soutien sous forme de prêts** (tels que Catalyst Europe), devraient être envisagés comme options pour financer les investissements et les biens publics européens essentiels à l'autonomie stratégique à long terme, en veillant à ce que le CFP puisse faire face efficacement à l'évolution des défis et priorités de l'Union.

Les Amis de la cohésion sont prêts à participer de manière constructive à la conclusion d'un compromis équilibré qui bénéficie à l'ensemble de l'Union européenne. Notre objectif commun est de parvenir à un budget **à la fois moderne et capable de répondre aux différents besoins des États membres et des régions.**

¹ Les réductions brutes de la contribution RNB annuelle s'appliquent jusqu'à la fin de 2027, conformément à la décision actuelle relative aux ressources propres.